

Délibération n°02

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
52

Nombre de votants :
52

Date de convocation :
18 septembre 2019

Date d'affichage du
compte-rendu :
1^{er} octobre 2019

Objet :
Ecole de musique
intercommunale d'Ennezat-
RLV – tarifs 2019/2020 :
précision

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 24 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 18 septembre 2019 s'est réuni à la salle Dumoulin à Riom, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Valérie SOUBEYROUX, **titulaires**.
Mme Florence PLUCHARD, **suppléante**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Pierre CERLES, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHARD, conseiller communautaire suppléant
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Gilbert MENARD, a donné pouvoir à Mme Nicole LAURENT

Absents :

- M Gabriel BANSON
- M François CHEVILLE
- M Gérard DUBOIS
- M Daniel GRENET
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- M Jacques VIGNERON
- Mme Catherine VILLER-MICHON
- M Nicolas WEINMEISTER

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Thierry ROUX

Rapport n°02 – Ecole de musique intercommunale d'Ennezat-RLV – tarifs 2019/2020 : précision

Vu la délibération n°20180911.01.02 du conseil communautaire du 11 septembre 2018 par laquelle RLV a déterminé l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires et optionnelles notamment pour les équipements culturels,

Vu la délibération n°20190709.28 du conseil communautaire du 9 juillet 2019 fixant les tarifs de l'école de musique d'Ennezat-RLV pour l'année scolaire 2019-2020,

Considérant que lors de la séance du conseil communautaire du 9 juillet 2019, il a été omis de préciser que l'ensemble des modalités d'application approuvées pour l'année 2018/2019 étaient reconduites à l'identique.

Considérant qu'il s'agit des modalités suivantes :

Barème selon le quotient familial (QF = Revenu fiscal de référence / nombre de parts) :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Jusqu'à 3 158 €	Jusqu'à 3 954 €	Jusqu'à 5 524 €	Jusqu'à 6 811 €	Jusqu'à 7 712 €	Jusqu'à 11 525 €	Au-dessus de 11 525 €

Abattements à compter du 2ème enfant pratiquant un instrument :

15% pour une 2^{ème} inscription, 30% pour une 3^{ème} inscription, 40% pour une 4^{ème} inscription, 50% pour une 5^{ème} inscription

Abattements :

40% pour la pratique d'un 2^{ème} instrument

25% pour les élèves inscrits à l'Orchestre d'Harmonie d'Ennezat

Location d'instrument:

31 € par trimestre (sauf accordéon, 60 € par trimestre) pour les élèves résidant sur la communauté d'agglomération RLV

Hors RLV : 120 € à 300 € selon l'instrument

Durée maximum de location : deux ans

Chorale adultes, atelier vocal:

78 € par année scolaire

Ateliers pratiques collectives :

300 € par année scolaire

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **confirme les tarifs de l'école de musique d'Ennezat-Riom Limagne et Volcans, pour l'année scolaire 2019/2020, approuvés en séance du conseil communautaire du 9 juillet 2019,**
- **approuve les modalités d'application des tarifs présentées ci-dessus**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 25 septembre 2019

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20190924-
DELIB2019092402-DE
Date de télétransmission : 01/10/2019
Date de réception préfecture : 01/10/2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).